

## Accueil d'urgence

## Après les Vernets, retour en abri PC

**Contrainte de fermer les locaux de la caserne, la Ville rouvre les abris de Châtelaine et Richemont.**

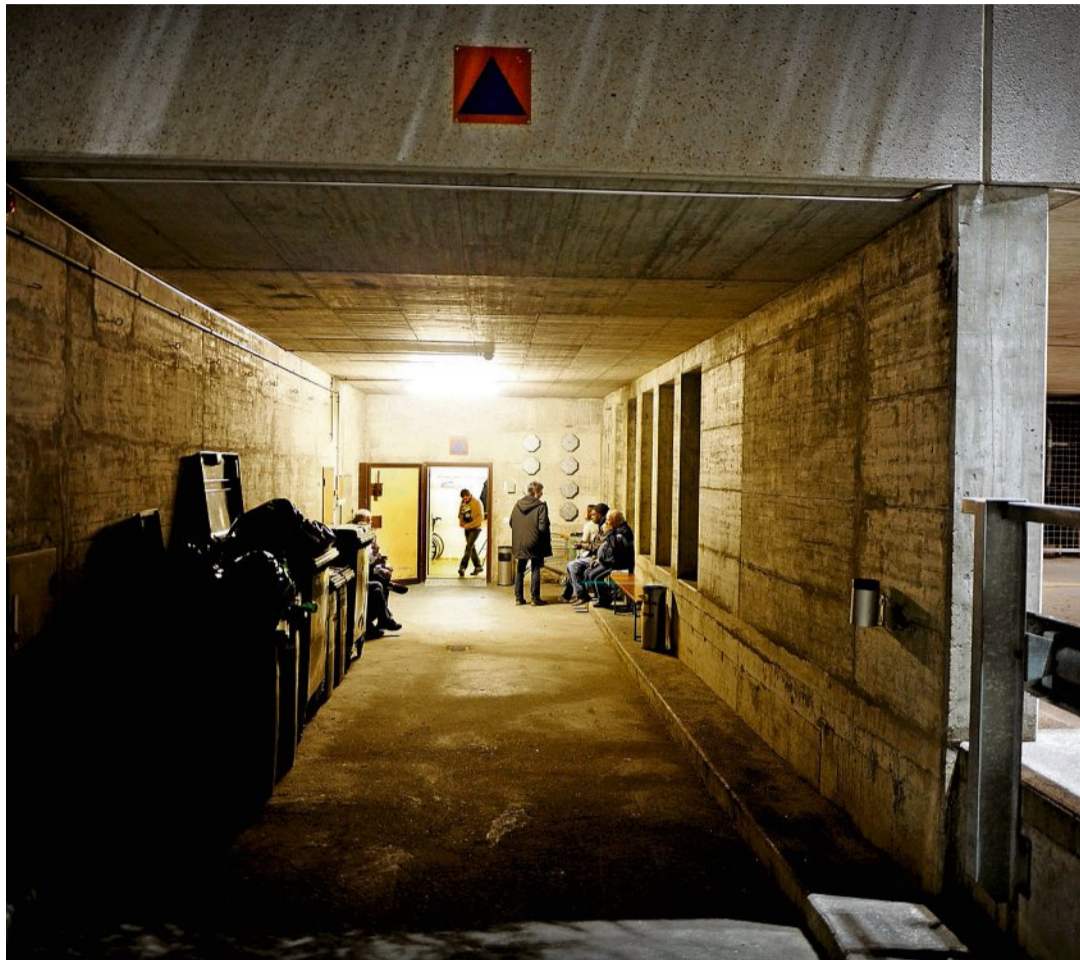
Luca Di Stefano

L'histoire se répète à Genève: l'éte s'achève et la Ville rouvre ses abris de protection civile (PC) en vue d'accueillir les sans-abri. La pandémie, avec l'avenir incertain qu'elle réserve, change-t-elle la donne? Nullement.

Lundi, la conseillère administrative Christina Kitsos confirmait la fermeture de la caserne des Vernets - solution d'urgence trouvée au moment où le semi-confinement s'abaissait. D'une capacité de 225 places, le site a aussi permis d'éviter que le virus ne se propage parmi les plus précaires, grâce, notamment, à un espace dévolu à la quarantaine.

**Exploitation coûteuse**

À l'heure où un recours bloque le chantier des Vernets, la prolongation n'était-elle pas envisageable? «Je l'aurais souhaité, mais nous n'avions aucune marge de négociation après avoir obtenu un premier délai», déplore la conseillère administra-



L'abri PC de Richemont a rouvert ses portes mais avec une capacité d'accueil diminuée.

tive à la tête du Département de la cohésion sociale, Christina Kitsos, lors d'une conférence de presse organisée lundi pour évo-

quer la problématique du logement d'urgence. Par ailleurs, l'exploitation du site est «coûteuse».

Avant la baisse des températures, la Municipalité se tourne alors à nouveau vers les abris PC. Châtelaine et Richemont rouvrent,

mais avec des capacités d'accueil diminuées de moitié. Mesures de distanciation obligent, les abris souterrains pourront héberger 50 hommes chacun, au lieu de 100 en temps normal.

Mais globalement, le nombre de lits pour l'accueil d'urgence sera augmenté par rapport à l'année dernière. La quarantaine de places supplémentaires s'explique par le maintien du centre d'hébergement Frank-Thomas (ouvert depuis le 20 mars, 130 places) portant le total genevois à 330 places. Pour atteindre ce chiffre, les autorités s'appuient par ailleurs sur le travail essentiel des associations: l'Armée du salut, Carrefour-Rue et Païdos. En revanche, la fermeture des Vernets entraîne un déficit d'une centaine de places en comparaison avec le dispositif prévu durant la crise du Covid.

**La solitude de la Ville**

Comme lors de chacune de ses interventions sur la question des sans-abri, la Municipalité fait part de son sentiment de solitude. «Il faut l'engagement du Canton et des autres communes», plaide la conseillère administrative socialiste, entrée en fonction au printemps. Sa prédécesseuse, Esther Alder, employait des termes similaires alors que la plus grande commune genevoise se retrouve seule pour loger les sans-abri

sans aucune solution pérenne. «La Ville joue un rôle palliatif en matière de politique sociale», déplore Christina Kitsos. Des moyens supplémentaires: voilà ce qu'elle demande alors que la Municipalité mobilise 13,6 millions par année - face à l'urgence due au Covid, un crédit supplémentaire a fait gonfler la note à 20 millions - pour l'accueil d'urgence.

Le foyer Frank-Thomas n'étant à disposition que jusqu'en 2022, les sans-abri, en transit ou établis à Genève durablement, sortiront-ils un jour de ces solutions souterraines et inadaptées (par ailleurs limitées à trente jours)? Pour l'heure, aucun projet ne se dessine.

Alors, en attendant, l'Association 6Logis a reçu 200'000 francs pour étendre son action auprès des femmes, avec ou sans enfants, en mettant à disposition des appartements et des studios. L'Asloca et la Caravane de solidarité (l'association qui a porté la distribution de colis alimentaires durant la crise sanitaire) ont quant à elles créé l'Association pour la sauvegarde du logement des précaires.

Grâce à un standard téléphonique (joignable au numéro 077 511 72 92), les personnes expulsées peuvent recevoir de l'aide en vue d'une médiation avec le logeur.

«C'est comme si on ne pouvait sévir qu'à partir de 180 km/h»

**Pollution**

Les réactions sont contrastées après l'invalidation partielle en justice du régime genevois de circulation différenciée.

La défaite n'est pas totale pour les autorités genevoises, mais elles pourraient tout de même actionner la justice fédérale après l'invalidation partielle par la Chambre constitutionnelle du nouveau dispositif antipollution du canton.

Le président du Conseil d'État ne mâche pas ses mots face à la position des juges.

«La pollution de l'air fait de 4000 à 5000 morts prématurées par an dans le pays»

Antonio Hodgers

Président du Conseil d'État

Genève a fait œuvre de pionnier à l'échelle suisse en inaugurant un régime de circulation différenciée tel qu'il existe dans des centaines de villes européennes. Lors de pics de pollution, l'État peut bannir du centre de l'agglomération les véhicules les plus polluants, de façon graduée, leurs caractéristiques environnementales étant signalées par des macarons de six couleurs, calqués sur le dispositif français.

La mesure a été appliquée une première fois le 23 janvier, une semaine après son entrée en force. Mais le TCS et une association de transporteurs, l'ASTAG, ont recouru. La justice a annoncé vendredi leur avoir

donné raison sur certains points.

Mais pas tous. Les juges rejettent leur argument phare selon lequel le Canton n'est pas compétent pour agir. En revanche, ils enjoignent à l'État de revoir ses seuils d'intervention pour le dioxyde d'azote et les particules fines. La Cour de justice invoque une jurisprudence fédérale selon laquelle les cantons ne peuvent sévir que si les concentrations excèdent de 50% les normes fédérales.

«L'essentiel est acquis puisque la Cour confirme la compétence du Canton, commente Antonio Hodgers, président du gouvernement. Mais il est décevant que les juges fassent primer la liberté de circuler en voiture sur le droit à un environnement sain en exigeant que nous remontions des seuils qui coïncident pourtant avec ceux de la Confédération et de l'Organisation mondiale de la santé. Idéalement, il faudrait même agir avant que ces niveaux soient atteints, en rappelant que la pollution de l'air fait de 4000 à 5000 morts prématurées par an dans le pays. C'est comme si on nous disait qu'on a raison de sécuriser les autoroutes en limitant la vitesse à 120 km/h mais qu'on nous interdisait d'amender avant 180 km/h.»

Réagissant vendredi, le TCS a déploré qu'une règle unique ne soit pas fixée pour tout le pays. L'ASTAG pense de même. «Si chaque canton fait sa salade dans son coin, un seul pare-brise ne suffira plus pour coller les vignettes, réagit Christophe Pradervand, président de la section genevoise. Les camions circulent partout: il faut agir à l'échelle suisse, ou même idéalement du continent, pour que chacun s'y retrouve!»

Marc Moulin

PUBLICITÉ



La semaine valaisanne à Coop Grand-Lancy La Praille, Onex, Vernier Blandonnet et Coop City Genève Fusterie et Meyrin

Du mardi 1<sup>er</sup> au samedi 5 septembre 2020, plus de 40 produits valaisans en action, par exemple:



Dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve de changement de millésime. Coop ne vend pas d'alcool aux jeunes de moins de 18 ans.

Participez à notre concours en magasin et gagnez peut-être une escapade valaisanne!

